



Mobilisation pour réduire la mortalité des amphibiens en période de migration : l'exemple de Lamballe Terre & Mer

Maître d'ouvrage :

Communauté d'agglomération de Lamballe Terre & Mer
(département des Côtes d'Armor)

Partenaires associés

VivArmor Nature



Objectif (s)

- Réduire la mortalité routière des amphibiens sur un tronçon d'une route départementale en mettant en place un dispositif adapté.
- Améliorer la connaissance de la migration des différentes populations d'espèces d'amphibiens utilisant ce passage.

Description de l'action

➤ Le contexte de l'action

Cette action a été réalisée dans le cadre d'un partenariat entre Lamballe Terre & Mer et l'association VivArmor Nature au cours de la démarche d'atlas de la biodiversité intercommunale (ABI) portant sur un territoire d'expérimentation comprenant 15 communes, entre 2017 et 2020.

➤ Les origines de l'action

L'opération a été initiée à la suite d'une évaluation de la mortalité routière des amphibiens sur le tronçon de la route départementale n° 28 bordant les Landes de La Poterie, réalisée par Lamballe Terre & Mer en 2016. Cette évaluation avait permis de constater une mortalité importante de triton marbré (*Triturus marmoratus*): cette espèce, listée à l'annexe IV de la directive européenne « Habitats » (directive n° 92/43/CEE), est considérée comme quasi-menacée à l'échelle de la France (UICN et al., 2015).

Dès lors, la collectivité a souhaité mettre en place des actions pour limiter cet impact.

➤ La mise en place d'un crapaudrôme

Pour réduire la mortalité constatée et pour améliorer la connaissance sur la migration des amphibiens dans ce secteur, il a été décidé de mettre en place un crapaudrôme (ou barrière-piège).

Le principe de ce dispositif consiste à disposer un obstacle le long de la route pour bloquer son accès. Cet obstacle est constitué d'une bâche maintenue verticalement par des piquets plantés dans le sol. Pour empêcher tout franchissement, cet obstacle doit avoir une hauteur comprise entre 40 cm et 60 cm et être enterré ou maintenu plaqué au sol par un cordon de terre. Ce dispositif est associé à des seaux enterrés dans le sol. Les amphibiens piégés sont ramassés quotidiennement, tôt le matin, et amenés de l'autre côté du linéaire.



Suite et perspectives

Les informations recueillies vont alimenter les réflexions des acteurs concernés, et notamment le Département des Côtes d'Armor, pour trouver une solution pérenne pour préserver les amphibiens empruntant ce chemin. Une étude a été lancée en partenariat avec le CEREMA afin de définir un dispositif répondant à cet objectif et adapté aux besoins des riverains et automobilistes empruntant l'itinéraire.

Lien :

www.cerema.fr/fr/actualites/protection-amphibiens-recherche-solution-partagee-est-lancee

Bilan et enseignements

➤ Bilan et enseignements qualitatifs :

Ce dispositif est assez lourd à suivre puisqu'il impose un passage quotidien pour amener les animaux piégés de l'autre côté du linéaire, entre la mi-décembre à début avril.

Au-delà de l'intérêt direct du dispositif limitant l'impact de la route, cette installation, assez précoce en saison, a permis d'acquérir une connaissance fine du processus de migration des populations d'amphibiens le long de ce tronçon routier. Ainsi, il a été mis en évidence des périodes de migration assez variables en fonction des années, ainsi que des passages assez diffus sur l'ensemble du secteur.

➤ Bilan quantitatif :

L'opération en quelques chiffres :

- 800 m de voirie équipés sur un côté
- 11 espèces concernées + 1 hybride dont les 5 espèces de tritons
- Plus de 4 000 individus sauvés
- 1 formation à l'identification des espèces et au sexage des individus organisée
- 1 panneau pour informer les usagers



Durée de mise en œuvre

Coût du projet / Moyens humains

3 hivers (mi-décembre à début avril)

- Temps de travail de salarié-es: moyenne 40 jours par an répartis entre 4 salarié-es (avec un très fort investissement d'un apprenti)
- Temps d'investissements de bénévoles : 2 000 heures et 70 participant-es sur les 3 années

Contacts : Pierre-Alexis RAULT (vivarmor@orange.fr)

Rozenn GUILLARD (environnement@lamballe-terre-mer.bzh)